



Handicap

La Ville et ses partenaires proposent divers services centralisés en mairie par la coordinatrice handicap. Ils visent à faciliter le quotidien des personnes concernées.

DÉMARCHES

COORDINATRICE HANDICAP

En 2017, la Ville a mis en place une coordination handicap. La coordinatrice informe et oriente les Scéens sur tout sujet lié au handicap, de la petite enfance à l'âge adulte. Elle anime également le comité "Ville pour tous" et coordonne la mise en accessibilité des établissements municipaux. De même, elle effectue le lien entre les familles, les équipes d'animation et les structures d'accueil pour s'assurer de la prise en compte des besoins des enfants et des jeunes dans le cadre des accueils de loisirs ou des séjours de vacances. Elle bénéficie de l'appui du réseau Loisirs handicap 92.

Pour toute information, contactez [Sceaux info mairie](#).

Le saviez-vous ?

Les aménagements pour rendre entièrement accessibles la cinquantaine d'équipements recevant du public (ERP) de la Ville sont planifiés dans le cadre d'un Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP), voté par le conseil municipal le 30 septembre 2015. Chaque opération fait l'objet d'une étude de faisabilité pour optimiser les critères de coût, de délais mais aussi d'esthétique aux abords des bâtiments. L'objectif : finaliser la mise en accessibilité à l'horizon 2025.

MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES (MDPH)

La loi du 11 février 2005 a créé un lieu unique destiné à faciliter les démarches des personnes handicapées : la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH). Celle-ci offre, dans chaque département, un accès unifié aux droits et prestations prévus pour les personnes handicapées. Elle exerce une mission d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseil des personnes handicapées et de leur famille ainsi que de sensibilisation de tous les citoyens aux handicaps. Au sein de la MDPH, la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (Cdaph) peut également statuer pour une orientation vers plusieurs types d'établissements ou services.

Le dossier unique de demande de la MDPH permet de demander :

- ▶ l'allocation adulte handicapé (AAH)
- ▶ l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)
- ▶ la prestation de compensation du handicap (PCH)
- ▶ la carte mobilité inclusion
- ▶ une orientation dans un établissement pour enfant handicapé
- ▶ la reconnaissance de travailleur handicapé pour les adultes et une orientation professionnelle

Le dossier est disponible à l'accueil de l'hôtel de ville, 122 rue Houdan, et téléchargeable depuis le [site Internet du Département, rubrique Solidarités](#). Il est à retourner à la MDPH.

2 rue Rigault
92016 Nanterre
Tel. : 01 41 91 92 50
Fax. : 01 41 91 93 09

PARTENAIRES ASSOCIATIFS

AMIS ET PARENTS DE PERSONNES HANDICAPÉES MENTALES SUD 92 (APEI)

Cette association aide, accueille, informe les familles pour une meilleure prise en compte des besoins spécifiques des personnes handicapées mentales et de leur insertion sociale. À Sceaux, l'APEI sud 92 gère le centre d'insertion au travail et aux loisirs (Citl) ainsi qu'un service d'aide à la vie sociale (SAVS).

Permanences :

- ▶ au siège, le mardi de 14h à 16h et le vendredi de 10h à 11h.
- ▶ au club de sport/loisirs/culture de l'APEI, 23 rue de Fontenay, 92340 Bourg-la-Reine.

21 rue de Fontenay
92340 Bourg-la-Reine

Tel. : 01 47 02 01 48
apeisud92@apeisud92.org
www.apeisud92.org

ASSOCIATION DE PARENTS ET AMIS DES HANDICAPÉS MOTEURS (APAHM) DE SCEAUX/FONTENAY

Cette association aide, accueille, informe les familles pour une meilleure prise en compte des besoins spécifiques des personnes handicapées moteurs.

9 rue des Potiers
92260 Fontenay-aux-Roses
Tél. : 01 47 02 87 11

ASSOCIATION VALENTIN HAÛY (AVH) AU SERVICE DES AVEUGLES ET DES MALVOYANTS

L'association Valentin Haüy lutte avec et pour les personnes déficientes visuelles pour la reconnaissance de leur droits, leur intégration à la vie sociale et professionnelle, le développement de leur autonomie au quotidien.

2 rue des Écoles
92330 Sceaux
Tél.: 01 55 52 06 06
comite.sud92@avh.asso.fr
<http://sceaux.avh.asso.fr>

UNION NATIONALE DES AMIS ET FAMILLES DE MALADES PSYCHIQUES (UNAFAM 92)

Cette association accueille, écoute, informe et forme les familles et amis des personnes vivant avec des troubles psychiques.

4 rue Foch
92270 Bois-Colombes
Tél.: 09 62 37 87 29

UNION POUR L'INSERTION ET LA RÉINSERTION PROFESSIONNELLE DES PERSONNES HANDICAPÉES (UNIRH) 92 - CAP EMPLOI

L'association facilite l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés en mettant en relation employeurs et chercheurs d'emploi en fonction des attentes et capacités de chacun.

27 bis rue Louis-Rolland
92120 Montrouge
Tél.: 01 42 53 76 76
accueil-montrouge@capemploi92.org

VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE

L'association "Vaincre la Mucoviscidose", rassemble parents, malades, soignants, sympathisants

pour lutter contre cette maladie génétique qui se traduit par des troubles respiratoires et digestifs très lourds.

9 avenue du Lieutenant Jean-Massé
92330 Sceaux
Téléphone : 01 46 60 03 12

AIDES À LA MOBILITÉ

LA CARTE MOBILITÉ INCLUSION (CMI)

La carte mobilité inclusion (CMI) a pour but de faciliter la vie quotidienne des personnes en situation de handicap et de perte d'autonomie. Elle est accordée sous condition et permet de bénéficier de certains droits, notamment dans les transports. Elle remplace progressivement depuis le 1er janvier 2017 les cartes d'invalidité, de priorité et de stationnement. La CMUI n'est pas délivrée aux invalides de guerre qui conservent le bénéfice de la carte de stationnement.

MENTION STATIONNEMENT POUR PERSONNES HANDICAPÉES

Cette mention permet d'utiliser gratuitement les places de stationnement ouvertes sur la voie publique. Elle concerne la tierce personne qui accompagne dans le même véhicule. A Sceaux, la durée de stationnement est limitée à 12 heures.

Infomobi

Service d'information sur l'accessibilité des transports en Ile-de-France.
Tél. : 09 70 81 83 85 (prix d'un appel local depuis un poste fixe), du lundi au dimanche de 6h à minuit (7h-22h, 7j/7, sauf le 1er mai).
www.infomobi.com

Le saviez-vous ?

La Ville, le Département, la RATP et la SNCF proposent des services et tarifs préférentiels pour les personnes handicapées.
> [En savoir plus sur la mobilité](#)

AIDES FINANCIÈRES

ALLOCATION AUX ADULTES HANDICAPÉS (AAH) ET COMPLÉMENTS DE RESSOURCES

Cette allocation garantit un minimum de ressources aux personnes handicapées, pour faire face aux dépenses de la vie courante.

Conditions :

- ▶ être âgé de 20 ans et plus ;

- ▶ résider en France, dans les départements d'Outre-mer ou à Saint-Pierre et Miquelon de façon permanente et régulière ;
ou disposer d'un titre de séjour en cours de validité et habiter depuis plus de trois mois sur le département ;
- ▶ avoir une incapacité d'au moins 80 % ;
ou avoir une incapacité comprise entre 50 % et 80 % et justifier d'une restriction substantielle et durable pour l'accès à l'emploi du fait de son handicap.

Durée de validité : 3 ans renouvelable

> Le dossier est à retirer auprès de [Sceaux info mairie](#) et de l'accueil info mairie Les Blagis

ALLOCATION D'ÉDUCATION DE L'ENFANT HANDICAPÉ (AEEH) ET COMPLÉMENTS DE RESSOURCES

L'AEEH est une prestation familiale dédiée à compenser des surcoûts que génèrent et l'éducation et les soins d'un enfant en situation de handicap. Elle peut être combinée avec six compléments.

L'enfant doit :

- ▶ Être âgé de moins de 20 ans ;
- ▶ Résider de façon permanente et régulière en France métropolitaine ou dans un département d'outre-mer ;
- ▶ Présenter un taux d'incapacité d'au moins 80 % ;
ou une incapacité comprise entre 50 % et 80 % s'il fréquente un établissement d'éducation spécialisé ou doit recourir à un service d'éducation spéciale ou de soins à domicile.

La commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), au regard de la loi, détermine l'attribution de l'un de ces six compléments (critère des dépenses relatives au handicap de l'enfant, de rééducation partielle ou cessation complète de l'activité professionnelle de l'un des deux parents, de recours à une tierce personne...).

Durée de validité : 1 à 5 ans renouvelable

> Le dossier est à retirer auprès de [Sceaux info mairie](#) et de l'accueil info mairie Les Blagis

PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP (PCH) POUR ENFANT OU ADULTE

La PCH permet à la personne en situation de handicap de faciliter sa vie quotidienne, en prenant en compte ses besoins, ses attentes et son projet de vie. Elle finance l'aide humaine et technique, l'aménagement du logement et du véhicule, les surcoûts liés au transport, les aides animalières ainsi que des aides spécifiques.

Conditions adultes et enfants :

- ▶ être âgé de moins de 60 ans, ou être âgé de 60 à 75 ans et avoir un handicap

reconnu avant l'âge de 60 ans, ou exercer une activité professionnelle après 60 ans et avoir un handicap qui réponde aux critères d'attribution de la PCH, ou être bénéficiaire de l'ACTP (allocation compensatrice tierce personne) ou de l'ACFP (allocation compensatrice pour frais professionnels) ce qui donne la possibilité d'opter pour la PCH à tout âge et à tout moment ;

- ▶ être de nationalité française ou disposer d'un titre de séjour en cours de validité ;
- ▶ résider depuis plus de trois mois dans le département des Hauts-de-Seine.

Le montant est variable selon le plan de compensation proposé par l'équipe pluridisciplinaire, validé par la CDAPH et selon les tarifs PCH en vigueur.

> Le dossier est à retirer auprès de [Sceaux info mairie](#) et de l'accueil info mairie Les Blagis

INSTANCES PARTICIPATIVES DE LA VILLE

COMITÉ CONSULTATIF VILLE POUR TOUS

En janvier 2001, la Ville a signé la charte Ville Handicap et créé un comité consultatif de suivi de sa mise en œuvre. Un engagement antérieur à la loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

CONSEIL LOCAL DE LA SANTÉ MENTALE

Ce conseil, créé par la Ville et les acteurs locaux du secteur de la santé, prend en compte les personnes en situation de handicap psychique. Il vise notamment à leur rendre plus accessibles les services qui leur sont dédiés, mais aussi les services offerts à la population en général, afin de favoriser leur intégration dans la ville.

DANS LA RUBRIQUE : «SANTÉ ET SOLIDARITÉ»

> STRUCTURES ET PROFESSIONNELS DE SANTÉ

> PHARMACIES ET INFIRMIÈRES DE GARDE

> AIDES ADMINISTRATIVES, JURIDIQUES ET SOCIALES

> MES DÉMARCHES

EN SAVOIR PLUS

> Comité Ville pour tous

> Conseil local de la santé mentale

➤ Conseil local de la santé mentale

POUR ALLER PLUS LOIN

- Réseau loisirs handicap 92
- Maison départementale des personnes handicapées - 92



MAIRIE DE SCEAUX
HÔTEL DE VILLE - 122 RUE HOUDAN
92330 - SCEAUX

 **01 41 13 33 00**

- ▶ PLAN DU SITE
- ▶ PRESSE
- ▶ MENTIONS LÉGALES
- ▶ DÉCLARATION DE CONFORMITÉ AU RGAA

LETTRE D'INFORMATION

Saisir votre adresse e-mail :

exemple@lorem.dom



✕ DÉSINSCRIPTION

HORAIRES D'OUVERTURE : Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30. Jeudi de 8h30 à 12h. Samedi de 9h à 12h : permanences de Sceaux info mairie et du service Population et citoyenneté.

